



## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du mercredi 25 juin 2025

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le Mercredi 25 juin 2025, à la Mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 19 juin 2025. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

### Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ - Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.  
Madame Véronique ANDREU – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Jean Charles CONTE – Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Pierre ESTRISPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

### Absents excusés avec pouvoir :

Monsieur Aïli HAMDANI à Monsieur Cédric MAUREL,  
Monsieur Bernard BERINGUIER à Madame Emilie PEZET,  
Madame Mylène MONCERET à Marie Hélène PEREZ,  
Monsieur Bastien YERLES MONCERET à Monsieur Ludovic DARENGOSSE

### Absents :

Jérôme BRIERE, Alexandre CHATAIGNER, Benoît MUNOZ, Élisabeth CORDEIRO

### Secrétaire de séance :

Madame Françoise OLIVE

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 23
- Nombre de conseillers représentés : 4

---

**2025-050 FONCIER - Non-révision du loyer des locaux de la maison de santé pour une durée de six ans**

---

Rapporteur : Madame Françoise OLIVE

|               |                 |               |           |            |
|---------------|-----------------|---------------|-----------|------------|
| <b>ADOpte</b> |                 |               |           |            |
| Votants : 23  | Abstentions : 3 | Exprimés : 20 | Pour : 20 | Contre : 0 |

Abstentions : PEZET Émilie, BERINGUIER Bernard, BUIGUES Sylvie

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal ;

**Vu** les baux conclus entre la Commune et les professionnels de santé de la Maison de santé pluriprofessionnelle, relative à la mise à disposition de locaux sis 50 Place de la République. 31660 BESSIERES ;

**Considérant** l'importance du maintien et du développement d'une offre de soins de proximité sur le territoire communal, dans un contexte de désertification médicale ;

**Considérant** que la maison de santé constitue un outil essentiel pour favoriser l'installation et le maintien de professionnels de santé, au bénéfice de l'ensemble de la population locale ;

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt de la commune de soutenir l'activité de la maison de santé, notamment en contribuant à sa viabilité économique et à sa stabilité financière ;

**Considérant** que, pour ce faire, la commune envisage de ne pas appliquer de révision du loyer pendant une durée de six (6) ans à compter du 08 avril 2025 jusqu'au 7 avril 2031 ;

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MADAME LA 5<sup>ème</sup> ADJOINTE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **DÉCIDE** de ne pas appliquer de révision du loyer des locaux mis à disposition de la Maison de santé pour une durée de six (6) ans à compter du 08 avril 2025 jusqu'au 7 avril 2031.
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentant(e)s pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL

